

Résolution présentée par la délégation de la
MADAGASCAR

THÈME Développement durable

Concerne La mise en place de mesures de surcyclage

L'Assemblée générale,

- Interpelée par la nouvelle terrifiante communiquée récemment par l'Organisation météorologique mondiale soutenant que les concentrations atmosphériques de dioxyde de carbone ont atteint le niveau le plus élevé depuis 800 000 ans,
- Remarquant l'inefficacité des mises en application des chartes environnementales dans de nombreux cas,
- Alarmée par le manque d'engagement face à la situation illustrés par le fait que les pays se retirent peu à peu des différents traités environnementaux, comme celui de Paris,
- Soulignant que plus de 5% du réchauffement climatique mondial est dû au traitement des déchets,
- Affligée par la formation d'un nouveau continent de plastique d'une taille supérieure à deux fois celle de la France dû au manque de recyclage et à la mauvaise gestion des déchets, tuant ainsi énormément d'animaux, en particulier les thons rouges,
- Signalant Que de nombreux déchets électroniques venants de pays développés sont envoyés dans des pays en développement comme si ces pays agissaient en décharges
- Inquiétée qu'en moyenne seulement un tiers des déchets produits dans le monde peuvent être recyclés,
- Remarquant que Madagascar et de nombreux pays africains proposent un large nombre d'actions à travers le surcyclage,

Décide	<p>d'encourager les pays membres à diminuer leur consommation de plastique en promouvant la politique des 3R (reuse, reduce, recycle) grâce à ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en place d'un concours organisé par l'ONU visant tous les pays membres, leurs proposant de déposer des initiatives de surcyclage, qui seront subventionnés afin d'être mises en place, si elles se voient retenues à la fin du concours, - la promotion du recyclage et du surcyclage au sein du cursus scolaire, - l'aide à l'épanouissement des PME écologiques ayant pour but de réutiliser d'anciens matériaux.
Propose	<p>aux pays membres de distribuer une récompense financière à tout habitant ramenant volontairement auprès des différents postes de décharge du matériel recyclable utilisable dans des projets de surcyclage. Cette récompense sera décidée par chaque pays membre en fonction de : son mandat, son budget et ses objectifs.</p>
Estime nécessaire	<p>de diminuer la taxation des produits locaux faits de matières organiques, afin de faciliter l'achat de produits n'utilisant pas de plastique dans leur production, diminuer la consommation de plastique, et aider la population locale.</p>

Le texte français fait foi.